Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215601477-20260706-2026D76-DE

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six,
Le six juillet,
Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie
Sous la présidence de Monsieur Jérôme BLINO, Maire
Date de convocation du conseil municipal : lundi 29 juin 2026

Conseillers en exercice : 27 - Conseillers présents : 22 - Votants : 26

PRESENTS : Mme Annick ADVENARD - Mme Catherine ALBARET - M. Jérôme BLINO – M. Stéphane BOULLARD - Mme Karine BRÛLÉ - Mme Tiphaine CHATAL - M. Julien CHESNIN - Mme Emilie CHESNIN - Mme Adélaïde DAVID - M. Dominique FILLOUX - M. Pierre-Marc GIROT - Mme Nathalie GRUEL - Mme Béatrice KEERLE - M. Xavier LOGODIN - M. Laurent LORJOUX - M. Xavier MORICET - M. Christophe PALOU - M. André PÉDRON - Mme Jocelyne PHILIPPE - M. Eric ROZÉ - M. Olivier THERAUD - Mme Aurore TROFFIGUÉ -

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Stéphanie BAHOLET - M. Maxime BOULLARD - M. Jérome DOUET - Mme Karen GARABEDIAN-LE MEUR - Mme Céline VIROT

POUVOIRS : M. Maxime BOULLARD (Pouvoir à M. Christophe PALOU) - M. Jérome DOUET (Pouvoir à Mme Karine BRÛLÉ) - Mme Karen GARABEDIAN-LE MEUR (Pouvoir à M. Pierre-Marc GIROT) - Mme Céline VIROT (Pouvoir à Mme Aurore TROFFIGUÉ)

Secrétaire de séance : M. Xavier MORICET

Délibération n°2026D76 : Remplacement de matériel d'éclairage au sein du Centre Culturel du Forum – Demande de subvention auprès de la Région Bretagne

Rapporteur Monsieur Julien CHESNIN, Adjoint à la culture, au patrimoine et à la citoyenneté

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Le centre culturel du Forum accueille depuis presque 20 ans une vingtaine de spectacles par an avec une programmation pluridisciplinaire : danse, théâtre, musique, chanson, ciné-concert, marionnettes, etc.

Tous les ans, des compagnies départementales et régionales sont accueillies en résidence de création.

Pour faire face à la multiplicité des demandes et des fiches techniques, le centre culturel Le Forum doit poursuivre l'évolution de son parc matériel existant au niveau de l'éclairage.

Par ailleurs, en corrélation avec la transition écologique du spectacle vivant, les technologies nouvelles et une question d'économie, le centre culturel Le Forum a besoin de poursuivre son équipement en lumière avec des LED.

Afin de contribuer au financement de ce projet, il est proposé de solliciter toute aide financière qui pourrait être apportée et particulièrement une aide auprès du Conseil Régional de

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215601477-20260706-2026D76-DE

Bretagne, au titre de son dispositif « Spectacle vivant, arts plastiques, cinéma et audiovisuel – Acquisition de matériel »

Le plan de financement de cette opération pourrait s'établir de la façon suivante :

Dépenses			Recettes	
Matériel			Région Bretagne (20%)	3 178.45 €
Renouvellement du parc lumière	2VEvent	15 892.26 €	Autofinancement	12 713.81 €
Total		**15 892.26 €**	**Total**	**15 892.26 €**

Au vu de cet exposé, le conseil municipal est invité à :

- **Approuver le projet de remplacement de matériel d'éclairage au sein du Centre Culturel du Forum pour un montant de 15 892.26 € HT**
- **Inscrire cette dépense au budget communal 2026**
- **Autoriser Monsieur le Maire à solliciter la REGION BRETAGNE dans le cadre du dispositif « Spectacle vivant, arts plastiques, cinéma et audiovisuel – Acquisition de matériel »**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** le projet de remplacement de matériel d'éclairage au sein du Centre Culturel du Forum pour un montant de 15 892.26 € HT
- **Inscrit** cette dépense au budget communal 2026
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter la REGION BRETAGNE dans le cadre du dispositif « Spectacle vivant, arts plastiques, cinéma et audiovisuel – Acquisition de matériel »

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Xavier MORICET

Le Maire,
Jérôme BLINO

Délais et voies de recours :
*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES - **Hôtel de Bizien**- 3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.*